

Le Conseil de l'Europe et nous : [1ère partie]

Autor(en): **Leuba, Y.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 57 [i.e. 58]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

27 novembre 1965 - No 57 ~~58~~ pour 58

53^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Landard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lachner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
Genève

Chaque heure
Le pain 
la rend meilleure
Avec timbres Coop 7 1/2 %

Les timbres Pro Juventute



Achetez-en beaucoup, beaucoup, BEAUCOUP, car ils ont désormais une valeur illimitée.

Votre famille, votre entreprise emploient beaucoup de timbres en une année. Faites donc provision de timbres Pro Juventute pour un an !

A nos abonnés

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro un bulletin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement pour 1966. D'avance nous les remercions de leur fidélité envers un journal totalement indépendant qui ne cesse, depuis 1912, de défendre les intérêts de la femme en tant que citoyenne, mère de famille, salariée et consommatrice. Voici les tarifs d'abonnement que nous vous proposons :

1. Abonnement minimum Fr. 7.—
2. Abonnement de solidarité Fr. 10.—
3. Abonnement de soutien Fr. 15.—
4. Abonn. pour l'étranger Fr. 7.75

Le Conseil de l'Europe et nous

Sous ce titre, l'Alliance de sociétés féminines suisses avait organisé une journée d'information à Berne, le 21 octobre dernier, à laquelle étaient invitées toutes les sociétés affiliées. L'assistance était nombreuse, mais les Romandes, malheureusement, rarissimes, malgré la présence de deux orateurs de langue française.

Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'ASF, ouvre la séance en saluant les participants, en particulier les hôtes d'honneur, Mme Bodil Begtrup, ambassadeur du Danemark, qui témoigne une fois de plus de son intérêt pour les femmes de notre pays, le conseiller fédéral Wahlen et Madame, ainsi que Mmes Wagrière, Burckhardt et Lusser. M. Wahlen ne pourra venir qu'à la fin de la matinée et son entrée sera saluée par de longs applaudissements, signe à la fois de la reconnaissance des femmes pour son appui constant et du regret de le voir quitter sa charge. Mlle Gaillard rappelle qu'il s'agit d'une journée d'information sur l'important sujet du Conseil de l'Europe et avertit que la question des droits politiques des Suissesses ne sera pas abordée. Puis elle remet la présidence à Mme Dora Rittmeyer-Iselin qui avait préparé cette réunion.

Il appartenait au ministre Burckhardt de traiter de ce thème général « La Suisse et le Conseil de l'Europe. Créée à la fin de la guerre, l'OECE (Organisation européenne pour la coopération économique) semble un lien trop lâche à certains pays. C'est pourquoi la France, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux s'unissent pour former la CEE (Marché commun), tandis que, sous l'impulsion de la Suisse, cinq autres pays s'associent pour former l'AELE (Association européenne de libre échange), plus large et sans aucun but politique. Deux groupements se trouvent donc en présence et la crise actuelle du Marché commun montre combien on est encore loin d'une unité de notre continent. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe, composé de parlementaires de tous les pays libres d'Europe est d'une si grande importance.

Ses membres, tout en respectant les caractéristiques de chaque nation, discutent des questions d'intérêt commun, signent des conventions, collaborent dans les domaines scientifique, juridique, économique et administratif. La Suisse n'est entrée au Conseil de l'Europe qu'en 1963, soit quatorze ans après sa fondation. Pourquoi ? C'est qu'au début cette organisation fit montre d'une certaine tendance à l'unification de la politique extérieure de l'Europe, ce qui risquait d'amener la formation d'alliances ou de blocs séparés. Notre pays, avec sa neutralité, n'aurait pu y participer. Cette tendance disparaissant de plus en plus, la Suisse a pu demander son admission au Conseil de l'Europe.

Organisation et activité du Conseil de l'Europe

Celui-ci est composé de trois organes : l'Assemblée consultative, composée des parlementaires des pays affiliés, le comité des ministres formé de leurs ministres des affaires étrangères et le secrétariat. La Suisse est représentée par une délégation de six personnes. Pour son travail, le Conseil de l'Europe est aidé par des commissions et des comités d'experts, par exemple le comité social, celui de la

santé publique, de la coopération juridique, le conseil de la coopération culturelle, etc. De plus, des comités ad hoc s'occupent de préparer les conventions internationales. La Suisse collaborait à ces comités et à ces commissions déjà avant son entrée au Conseil de l'Europe. Actuellement, elle y est représentée par une cinquantaine de professeurs, d'employés fédéraux et cantonaux, ainsi que par des spécialistes privés.

Chaque année et dans divers pays, le Conseil de l'Europe organise des séminaires suivis par quelques dizaines de personnes, en général des jeunes venus des pays membres. Quatre de ces séminaires ont eu lieu en Suisse, les deux derniers à Macolin, sur la gymnastique et dans la région de Vevey, sur la connaissance de la Suisse.

Le Conseil de l'Europe élabore des conventions qui doivent être ratifiées par les Etats membres. Elles sont au nombre de cinquante et une jusqu'à présent et concernent les droits de l'homme, la politique sociale, la santé publique, la propriété intellectuelle, les migrations, etc. Aucune n'a été signée par tous les membres. Quant à la Suisse, elle est en queue de liste avec onze ratifications seulement ! Pour six autres, le Conseil fédéral prépare un message et huit autres sont à l'étude. Pourquoi notre pays ne signe-t-il pas toutes ces conventions ? Parce que, dans plusieurs cas, notre législation n'est pas en accord avec ces chartes ; ainsi, par exemple, en ce qui concerne la charte sociale qui repose sur le principe de l'assistance au lieu de domicile, alors que ce n'est pas le cas dans plusieurs cantons.

La rédactrice responsable de « Femmes suisses » ayant sollicité une discussion avec les partis politiques à propos de l'enquête « Peut-on concilier solidarité féminine et appartenance à un parti ? », il me fait plaisir de répondre à cet appel en livrant quelques-unes des réflexions que m'inspire la participation de la femme à la vie politique vaudoise.

Je tiens d'abord à relever combien positif a été l'apport des femmes qui ont fait partie soit du Grand Conseil, soit des conseils communaux pendant cette première législature de quatre ans. Les adversaires du suffrage féminin eux-mêmes — à moins qu'ils ne soient

Une signature souhaitable mais encore impossible

La plus importante de ces conventions est celle des droits de l'homme (Mensch, précise l'orateur !) Ceux-ci sont fixés dans l'article 3 des statuts du Conseil de l'Europe. Tous les pays, excepté la France et la Suisse l'ont signée. Rappelons brièvement les trois incompatibilités de notre législation : les articles 51 et 52 (dits d'exception) de la Constitution fédérale, l'Internement administratif et — last but not least — l'absence de droits politiques de femmes. « Les droits de l'homme sont pourtant profondément ancrés dans nos traditions, dit le ministre Burckhardt, il serait donc tout à fait souhaitable que notre pays signe la dite convention. Il est pénible de constater que notre législation ne correspond plus complètement à la notion moderne des droits de l'homme. C'est douloureux pour ceux qui connaissent les raisons profondes de ces particularités de notre Constitution fédérale. C'est difficile à comprendre sinon incompréhensible pour des étrangers ».

Il est possible d'adhérer à la plupart des conventions actuelles avec des réserves ; mais le Conseil fédéral n'a pas estimé opportun ce mode de faire. « Quel serait l'effet d'une déclaration officielle par laquelle la Suisse maintiendrait les insuffisances de sa constitution ? D'autre part, il ne faut pas s'imaginer que notre acceptation de la Convention amènerait plus rapidement l'introduction du suffrage féminin — que les autorités fédérales demandent depuis longtemps. Le contraire pourrait même se produire. Et une modification (Suite en page 4)

SOLIDARITÉ FÉMININE ET PARTI

Sous le titre « Peut-on concilier solidarité féminine et appartenance à un parti ? », nous avons, le mois dernier, abordé ce problème important en demandant à diverses personnalités neuchâteloises d'exprimer leur point de vue. Il était intéressant de constater que les opinions n'étaient pas toutes concordantes et, à la fin de cette enquête, nous annonçons que nous allions approfondir encore la question en sondant l'opinion des partis politiques. Deux personnalités s'expriment ci-dessous ; d'autres, de partis différents, le feront le mois prochain, après quoi nous pourrions clore le débat et tirer des conclusions. En attendant, lisons ce que nous ont écrit un radical et un libéral :

d'une définitive mauvaise foi — sont contraints de reconnaître que l'entrée des femmes dans les arènes politiques ne s'est pas accompagnée de ce cortège de calamités nationales qu'ils se plaisaient à décrire d'avance et, tout au contraire, qu'elle a contribué à rétablir une notion plus large et plus complète du bien public.

Mais il me paraît que la poursuite de cette participation féconde des femmes à la vie de nos parlements et de nos exécutifs n'est concevable que si les femmes se considèrent comme des élus à part entière, au même titre que les hommes. Elles doivent s'intégrer naturellement et complètement à nos institutions. Elles doivent y faire entendre un point de vue féminin, bien sûr, mais elles ne sauraient y apparaître sous les traits de combattantes n'ayant pour objectif que la défense d'un féminisme particulariste. Car enfin, le féminisme ne peut être un fin en soi ; il se justifiait à Genève, à Neuchâtel et en Pays de Vaud à l'heure de la juste revendication du suffrage féminin ; il se justifie encore sur le plan national puisque Maman Helvetia, dure à la détente, continue de fermer aux femmes les portes de son Palais ; mais là où le suffrage a été reconnu, les femmes ont mieux à faire que s'ériger en revendicatrices de choc !

S'affirmer en tant que femmes, reconnaître la communauté de leurs intérêts, d'accord.

Mais faire passer ces intérêts au-dessus de toute conception d'ensemble du bien public, embrigader les femmes dans la défense de leur seule cause à elles, non ! Ce serait rendre aux femmes de nos cantons un très mauvais service et les confiner à un rôle décidément trop limité.

Je crois répondre ainsi à l'avis exprimé par Mme A. Hauser dans ces colonnes, qui oppose simplement la « solidarité féminine » au « mot d'ordre des partis ». Or, je crois que le débat intérieur des femmes ne se ramène pas à ce faux dilemme. Les partis politiques, qui constituent l'armature de notre démocratie, sont suffisamment forts, tolérants et divers pour accueillir sans réserves les citoyennes qui ont choisi d'y adhérer et de s'y exprimer. C'est là le cadre normal de toute activité politique. C'est là le lieu de la collaboration des femmes et des hommes dans leur recherche du bien commun. Vouloir substituer à ces formations reconnues un super-parti féministe,

(Suite en page 4)

SOMMAIRE :

- Page 2 : Coopératives et information des consommateurs.
Page 3 : Le pouvoir de la presse et du spectacle.
Page 4 : Résultats vaudois des élections vaudoises.